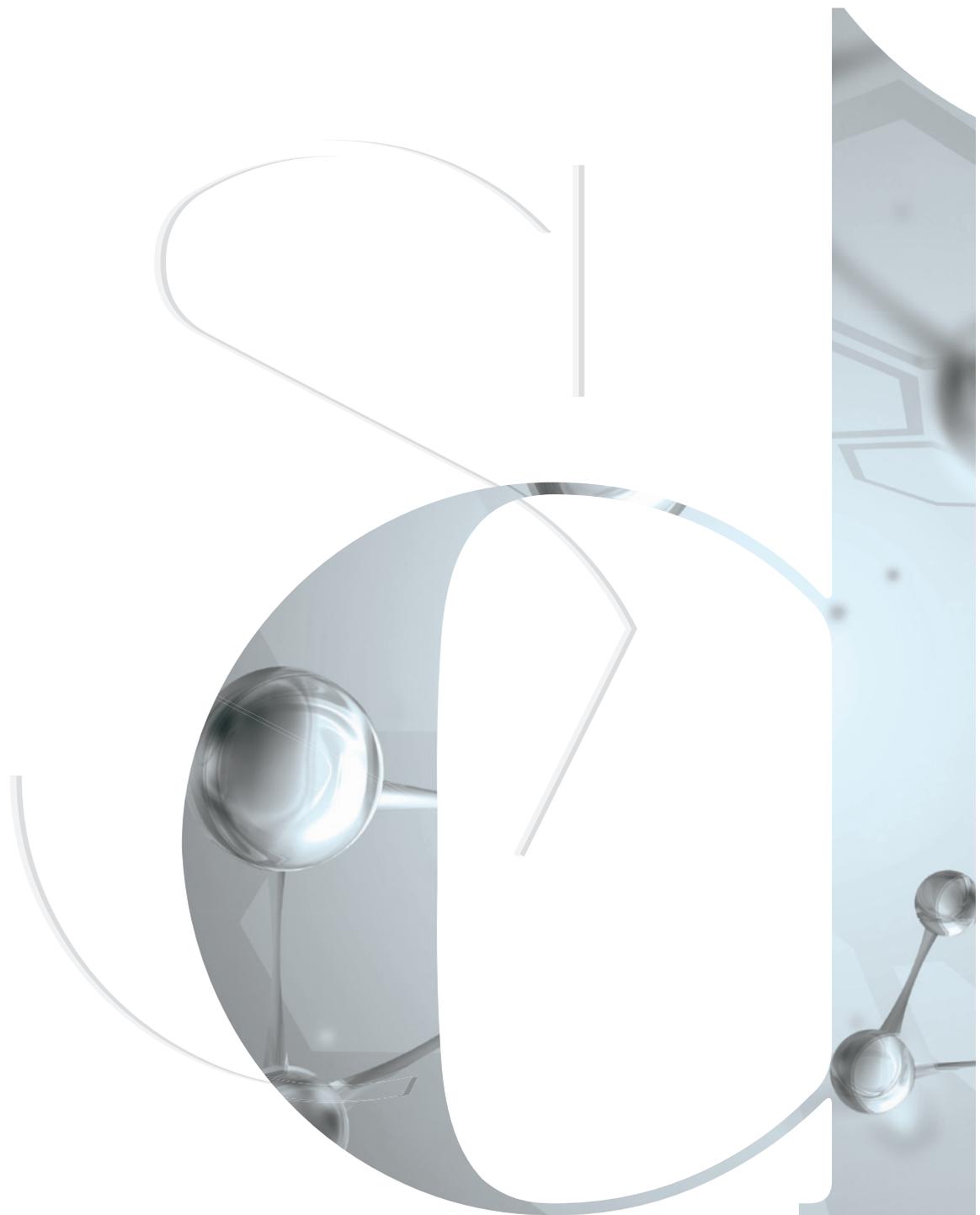




FCPI SANTÉ & DIGITAL II



LE FCPI SANTÉ & DIGITAL II EN BREF

| | |
|---------------------------------|--|
| SOCIÉTÉ DE GESTION | M CAPITAL PARTNERS - GP 02-028 SAS AU CAPITAL DE 500 000 € - RCS TOULOUSE N° 443 003 504 42 RUE DU LANGUEDOC - CS 96804 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - T. 05 34 32 09 65 |
| CODES ISIN | PART A (IR) FR0013053147 PART B (ISF) FR0013053154 |
| STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT | 100 % D'ENTREPRISES INNOVANTES |
| TYPE D'OPÉRATIONS | CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET CAPITAL RISQUE |
| SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS | SANTÉ ET DIGITAL |
| ZONE D'INVESTISSEMENT | EUROPE |
| SOUSCRIPTION MINIMALE | 1 PART, 500 € |
| DROITS D'ENTRÉE | 5 % MAXIMUM |
| VALORISATIONS SEMESTRIELLES | 30/06 ET 31/12 |
| DÉPOSITAIRE | CACEIS BANK FRANCE |
| DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS | 6 ANS, PROROGÉABLE 2 FOIS 1 AN SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT AU PLUS TARD LE 15/04/2024, LA DURÉE MAXIMALE ÉTANT DONC DE 8 ANS). AUCUN RACHAT N'EST ACCEPTÉ EN COURS DE VIE DU FONDS |
| RÉDUCTIONS D'IMPÔT* | <u>À L'ENTRÉE</u> : UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF) DE 50 % DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE), OU UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) DE 18 % DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) <u>À LA SORTIE</u> : UNE EXONÉRATION D'IMPÔTS SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS, HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX |
| PLAFONDS DE DÉFISCALISATION* | ISF : 18 000 € PAR AN ET PAR FOYER IR : 2 160 € PAR AN POUR UN CÉLIBATAIRE ET 4 320 € PAR AN POUR UN COUPLE MARIÉ OU PACSÉ SOUMIS À IMPOSITION COMMUNE |

* sous réserve du maintien du dispositif fiscal en vigueur à la date d'édition du document.

RISQUES ASSOCIÉS À LA SOUSCRIPTION

RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AUX FCPI

Risque de perte en capital : la performance du Fonds n'est pas garantie et tout ou partie du capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué(e).

Risque lié au niveau de frais : le niveau des frais auxquels peut être exposé le Fonds suppose qu'il puisse réaliser une certaine performance. À défaut, ces frais peuvent avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement du porteur, qui donc peut ne pas être conforme aux objectifs initiaux.

RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE GESTION DU FONDS

Risque lié à l'absence de liquidité des titres non cotés : le Fonds prenant des participations minoritaires dans des entreprises innovantes, principalement par souscription au capital de sociétés non cotées sur un marché réglementé français ou étranger, il pourra éprouver des difficultés à céder ses participations dans les délais et prix souhaités.

Risque lié à la sélection des entreprises : les critères de sélection des entreprises innovantes sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

CALCULEZ VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT EN UN CLIC GRÂCE À NOTRE SIMULATEUR FISCAL SUR WWW.MCAPITALPARTNERS.FR

Les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences du plafonnement global des réductions d'impôts. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du Fonds doit vous être remis avant toute souscription. Les risques et la durée de blocage associés sont développés page 4.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DU FCPI SANTÉ & DIGITAL II

1 UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DÈS L'ANNÉE DE SOUSCRIPTION

La souscription au FCPI Santé & Digital II vous permet de bénéficier de :

50%

ou

18%

DE RÉDUCTION D'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée). La réduction est plafonnée à 18 000€ par an et par foyer,

DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée). La réduction est plafonnée à 2 160€ par an pour un célibataire et à 4 320€ par an pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune.

ET 0%

D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS

à la liquidation du Fonds, hors prélèvements sociaux.

EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE VOS PARTS JUSQU'AU 15 AVRIL 2022 AU PLUS TÔT, PROROGÉABLE SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION JUSQU'AU 15 AVRIL 2024 AU PLUS TARD, ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Pour plus d'informations, le souscripteur est invité à consulter la Note Fiscale du Fonds (non visée par l'AMF).

2 LE FINANCEMENT DE PME & ETI INNOVANTES

Le FCPI Santé & Digital II aura pour objectif d'investir 100% de son encours dans des entreprises européennes innovantes, ayant reçu le label Garantie Innovation BPI France ou consacrant une part importante de leurs dépenses à la Recherche et au Développement.

3 LA SANTÉ ET LE DIGITAL : 2 SECTEURS PORTEURS

Seront majoritairement ciblées les entreprises évoluant sur les secteurs de la Santé et du Digital, deux secteurs résilients portés par l'innovation et offrant de la visibilité ainsi que de fortes perspectives de croissance, selon la Société de Gestion. Sur ces secteurs, l'Europe a, grâce à sa main-d'œuvre très qualifiée, ses pôles de compétitivité et ses centres de recherche, un savoir-faire mondialement reconnu.

4 UNE ORGANISATION DÉDIÉE À CES SECTEURS

Sur les secteurs de la Santé et du Digital, M Capital Partners dispose d'une organisation unique avec des équipes de gestion dédiées ainsi que des comités d'investissement consultatifs composés de professionnels des secteurs, dont l'expérience reconnue éclairera les choix et les orientations stratégiques de l'équipe de gestion.

LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FCPI SANTÉ & DIGITAL II

FINANCER L'INNOVATION ET LA CROISSANCE...

Le FCPI Santé & Digital II a pour objectif de financer la croissance des entreprises innovantes européennes que l'équipe de gestion juge à fort potentiel. Une orientation qui s'inscrit dans la stratégie du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi du Gouvernement actuel, soutenant activement ceux qui créent et qui innovent.

Le Fonds investira l'intégralité de son actif dans des titres de sociétés ayant reçu le label Garantie Innovation BPI France ou consacrant une part importante de leurs dépenses à la Recherche et au Développement.

Rappelons que le Fonds sera investi principalement dans des sociétés non cotées sur un marché réglementé et présente un risque de perte en capital.

... SUR DEUX SECTEURS PORTEURS

Le FCPI Santé & Digital II diversifiera ses investissements dans le secteur de la Santé (dispositifs médicaux et services liés à la santé) ainsi que dans le secteur du Digital (web, médias, big data, content, software, etc.), ce dernier étant lié de manière transversale aux innovations en cours.

En effet, le monde numérique prend aujourd'hui une place prépondérante dans la vie quotidienne et le digital s'étend à tous les secteurs, il révolutionne l'accès à l'information, les systèmes de communication et de partage ainsi que la consommation. Grâce au digital, nous constatons également une démocratisation de la e-santé et de la m-santé, qui utilisent les TIC* et la mobilité en appui des actions de santé.

Le Fonds investira dans des entreprises innovantes à différents stades de maturité, allant de l'amorçage d'un projet au développement d'entreprises innovantes matures.

*Technologies de l'Information et de la Communication.



AVERTISSEMENT

Le Fonds pourra être amené, sur certaines opérations, à limiter sa rentabilité par le recours à des actions de préférence, ce en vue d'inciter le management des entreprises financées à la performance, notamment via des rétrocessions de plus-value au profit du management, comme l'illustre par exemple le tableau ci-dessous.

| PRIX DE SOUSCRIPTION DES AP* (EN €) | VALORISATION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ LORS DE LA CESSION (EN €) | PLUS-VALUE POUR LE FONDS AVANT RÉTROCESSION (EN €) | RÉTROCESSION DE PLUS-VALUE AU PROFIT DU MANAGEMENT (EN €) | PLUS OU MOINS-VALUE APRÈS RÉTROCESSION SUR LA CESSION DES ACTIONS (EN €) |
|--|---|---|--|---|
| 1 000 | 0 | 0 | 0 | - 1 000 |
| 1 000 | 2 000 | + 1 000 | 0 | + 1 000 |
| 1 000 | 3 000 | + 2 000 | 333 | + 1 667 |

* Actions de préférence

ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ

LA SANTÉ, UN SECTEUR PORTEUR

Le Fonds ciblera des entreprises évoluant sur le secteur de la Santé, en particulier sur le marché des technologies médicales, qui rassemble les dispositifs médicaux et les services liés à la santé et qui profite d'un point de vue technologique d'un environnement à la fois mature et innovant. Le marché des technologies médicales se situe au carrefour de la médecine et de l'ingénierie, deux domaines où l'Europe excelle.

La France en particulier bénéficie d'un savoir-faire reconnu au niveau mondial, notamment dans les domaines des implants chirurgicaux et orthopédiques, de l'aide technique, des systèmes de chirurgie mini-invasive, du diagnostic par imagerie et du diagnostic in vitro⁽¹⁾.

Le secteur des dispositifs médicaux se caractérise par un cycle de vie de l'innovation de 2 à 5 ans et par une industrie manufacturière composée majoritairement de PME. Par ailleurs, ce secteur est à la confluence de plusieurs secteurs et des TIC en particulier, le rendant sensible aux innovations technologiques.

Les services liés à la santé sont quant à eux étroitement liés au vieillissement de la population ainsi qu'aux nouvelles exigences en matière de traitements. Des activités ayant une réelle valeur ajoutée pour la qualité des soins voient ainsi le jour, telles que les réseaux de télémédecine, de soins à domicile ou encore de e-santé.

LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN CHIFFRES



LE MARCHÉ DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

européens représente 30% du marché mondial, estimé à 200 MD€⁽²⁾.



LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA E-SANTÉ,

estimé en 2012 à 2,4 MD€, devrait progresser de 4% à 7% en moyenne par an, à l'horizon 2017⁽³⁾.



⁽¹⁾ Source : Rapport : Bilan des règles applicables à la sécurité des dispositifs médicaux et propositions d'améliorations par l'ANSM : Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de Santé.

⁽²⁾ Source : Euractiv special report ; ec.europa.eu ; centre d'analyse stratégique oct 2012.

⁽³⁾ Source : Etude Xerfi-Precepta - e-santé.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

ZOOM SUR LE SECTEUR DU DIGITAL

LE DIGITAL, UN PILIER MAJEUR DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE

Les produits et solutions développés par les entreprises du secteur du Digital apportent des réponses concrètes aux besoins majeurs de chacun. En effet, les industries électroniques, de la mobilité et de la communication permettent et accompagnent l'innovation : rendre les réseaux électriques intelligents, créer les supports du numérique (fibre optique, très haut débit mobile), contribuer au développement durable grâce à l'efficacité énergétique, renforcer la sécurité des personnes, des biens et des flux grâce à la confiance numérique, ou encore améliorer la santé et le bien-être des populations par la télésanté.

Selon M Capital Partners, l'Europe dispose d'atouts importants sur ce secteur, comme le prouve sa position, souvent de leader, sur certaines filières essentielles au développement des TIC.

Sources : IDATE ; competitivite.gouv.fr.

LE SECTEUR DU DIGITAL EN CHIFFRES

DES INDIVIDUS MULTI-ÉCRANS

La moitié des Français possède un smartphone. 1 personne sur 2 utilise + de 3 écrans par jour.

DES CONSOMMATEURS CROSS-CANAL

88% des Français pratiquent le Research On-Line / Purchase Off-Line.
62% des consommateurs recherchent des informations pendant leurs achats et en magasins.

L'EXPLOSION DES RÉSEAUX SOCIAUX

68% des Français passe en moyenne 1h50 sur les réseaux sociaux tous les jours. 2,5 milliards d'individus sont connectés à internet, dont 1,9 milliard sur les réseaux sociaux.

L'ELDORADO DES OBJETS CONNECTÉS

2012 : 15 milliards d'objets connectés dans le monde.
2020 : ce chiffre passera au-delà des 80 milliards.

UNE COMMUNICATION PAR EMAIL

+ de 3 millions de mails envoyés chaque seconde dans le monde.
50% des entreprises envoient + de 500 000 mails par an.

Source : tendances et chiffres clés du digital/webmarketing&com.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.

EXPERTISE SANTÉ & DIGITAL

DES ÉQUIPES DÉDIÉES AUX SECTEURS DE LA SANTÉ ET DU DIGITAL

M Capital Partners s'appuie sur les compétences de gérants dédiés et d'équipes de consultants externes, professionnels de la Santé et du Digital, en vue d'éclairer l'équipe de gestion dans la sélection des PME financées, ces dernières leur étant présentées préalablement à tout investissement. Les membres des Comités consultatifs d'experts Santé et Digital peuvent par ailleurs intervenir ponctuellement pour des prestations de conseil auprès des PME ou de M Capital Partners sur des points spécifiques. Ils ne prennent pas part à la gestion du Fonds, leur rôle demeurant consultatif. L'équipe d'investissement associée aux comités dispose d'une expérience forte sur l'ensemble des domaines visés par le FCPI Santé & Digital II. Elle est présente au cœur des grandes métropoles, favorisant l'identification des entreprises les plus prometteuses et leur accompagnement.

LA PLATEFORME SANTÉ

3 GÉRANTS



ALEXANDRE SCHERER
Directeur d'Investissement
Harvard University, MBA,
Université de Paris,
Docteur en Pharmacie.



JEAN-BAPTISTE FREY
Directeur de Participations
Master Finance, Paris X.



YOANN BONNAMOUR
Chargé d'affaires
EM Lyon, Mastère spécialisé
en Ingénierie Financière,
Docteur en Pharmacie.

1 COMITÉ



PATRICE CRISTOFINI
Docteur en Médecine,
ESSEC Business School
Executive VP Vertical
Healthcare de HUAWEI
Western Europe.



RICHARD BORGE
Chirurgien Orthopédiste
Ex-CEO de Gloster Santé
Europe, ex-CEO de Coldway,
ex Président de la SATT
Grand-Est.



AMR SOUBRA
Polytechnique
Fondateur ex-Dirigeant
de la société Airox, leader
européen des respirateurs
médicaux.



VALÉRIE DELANDE
ESCP-EAP
Ex-membre du Directoire du
Groupe Pierre Fabre.



HERVÉ DE KERGROHEN
Chirurgien plasticien,
MBA INSEAD
CEO de Medical Device Works.



LOÏC MAUREL
Docteur en Médecine
CEO et Président du
Directoire de Diasonhit,
Vice Président de France
Biotech.



GEORGES-DAVID MEDINA
Docteur en Pharmacie,
ESSEC Business School
Fondateur de Bionest
Partners Finance.



JEAN-PAUL MICALLEF
PHD en Biologie,
Ingénieur ENSERG
Directeur de Recherche
à l'INSERM.



JEAN-LOUIS SIMON
Sciences Po Paris
CMC Consulting Partner,
Managing Director
Healthcare chez Bryan
Garnier & Co.



THIERRY-GEORGES BARDON
Docteur Vétérinaire
Directeur Scientifique
Corporate de Ceva Santé
Animale.



SABINE BOISSET
EDHEC
Directrice Marketing
de Garnier-L'Oréal,
Ex-Vice-Présidente
Marketing International
de Decléor et Carita.

Liste donnée à titre indicatif à la date d'agrément du Fonds. L'existence d'un Comité consultatif d'experts ne garantit pas la qualité des investissements qui seront réalisés par le Fonds. La composition du Comité consultatif d'experts pourrait être amenée à évoluer dans le temps, auquel cas le souscripteur en sera informé dans le rapport annuel du Fonds.

LA PLATEFORME DIGITAL

2 GÉRANTS



KARIM OUMOUSSA
Directeur d'Investissement
DESS de Droit des affaires,
Mastère Banque et
Ingénierie Financière.



PATRICK DEHLINGER
Directeur d'Investissement
Babson Graduate School.

1 COMITÉ



MARC CHANCEREL
École des Mines Paris
Managing Director March
Capital, Managing Director
Gemalto.



JEAN-PHILIPPE ALLOCIO
DECS
Ex-General Manager de
Dell Computer, Directeur de
Division chez Microsoft.



STÉPHANE AMIS
Université Sciences écono-
miques Paris, MBA Harvard
Ancien Président de Digitas, de
Duke Razorfish et ancien Vice
Président de BDDP & DDB.



BENJAMIN GRANGE
Ensimag, ESCP-EAP
Managing Director Aegis
Media, CEO Rapp Collins,
Groupe Omnicom, CEO &
Fondateur de BBC, filiale
de DDB.



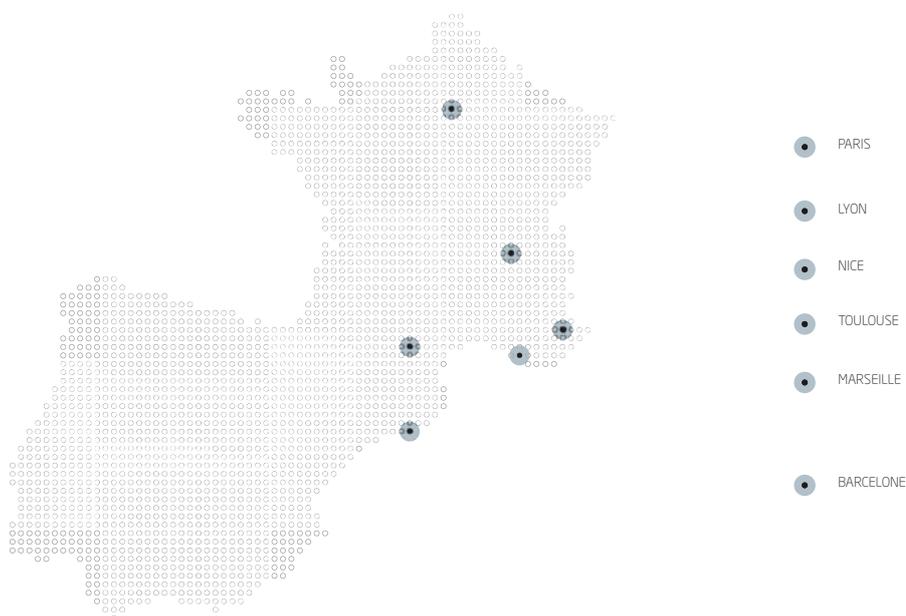
JÔËL POGGIALE
Faculté de Droit
Conseiller stratégique
Bugbusters, ex Directeur
commercial chez PTC, Atos Origin
et Capgemini Sogeti et Directeur
Général de Borland France.

Liste donnée à titre indicatif à la date d'agrément du Fonds. L'existence d'un Comité consultatif d'experts ne garantit pas la qualité des investissements qui seront réalisés par le Fonds. La composition du Comité consultatif d'experts pourrait être amenée à évoluer dans le temps, auquel cas le souscripteur en sera informé dans le rapport annuel du Fonds.

INVESTIR AUX CÔTÉS DE M CAPITAL PARTNERS

PROXIMITÉ, SÉLECTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Des équipes au cœur des tissus économiques, favorisant l'identification des meilleures cibles et le suivi des participations.

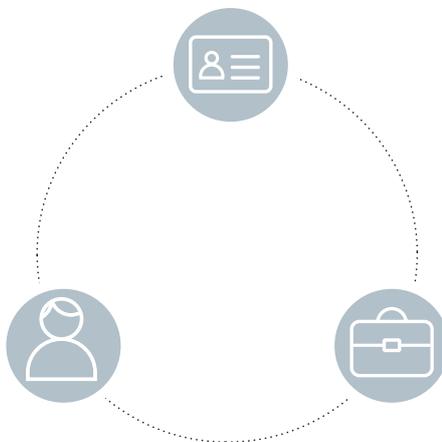


15 EXPERTS

sectoriels dédiés
à la sélection et à l'accompagnement
des entreprises en portefeuille.

+ DE 1 300 CHEFS

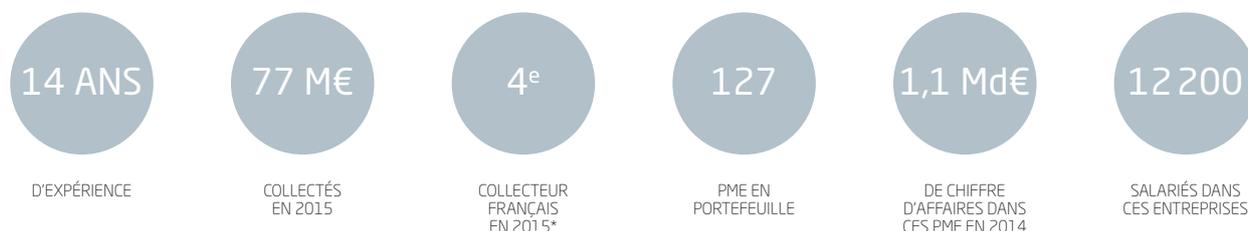
d'entreprise rencontrés
chaque année pour
environ 40 nouveaux
projets sélectionnés
seulement.



19 GÉRANTS

expérimentés pour 127 PME
en portefeuille, soit en moyenne 1
investisseur pour 7 participations,
dédiés à la recherche des cibles et à
l'accompagnement des entreprises.

M CAPITAL PARTNERS EN CHIFFRES



* Classement CF News - juillet 2015 et février 2016⁽²⁾

UNE ÉQUIPE RECONNUE



PALMARÈS GESTION DE FORTUNE

Société préférée des conseillers en gestion de patrimoine français dans la catégorie gestionnaires en investissement direct :

- n°1 pour les compétences de l'équipe commerciale;
- n°1 pour la qualité de la gamme;
- n°1 pour la qualité de service.

Source : Palmarès Gestion de Fortune 2016⁽¹⁾⁽²⁾



PRIX CAPITAL FINANCE LES ECHOS

Désignée parmi les 3 meilleures équipes de capital développement en France pour la qualité de sa stratégie d'investissement.

Source : Prix Capital Finance/Les Echos 2012⁽²⁾



PRIVATE EQUITY MAGAZINE

2^e investisseur en nombre d'opérations et 4^e en montants investis dans la catégorie des small caps (valeur d'entreprise < 30M€) en 2015. Élué parmi les 5 meilleures sociétés de gestion en 2014.

Source : Private Equity Magazine, en 2014 et 2016⁽²⁾

⁽¹⁾ Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3800 conseillers en gestion de patrimoine indépendants répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement.

⁽²⁾ Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire

PRÉSENTATION DU FCPI SANTÉ & DIGITAL II

AVERTISSEMENTS

Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 6 années pouvant aller jusqu'à 8 années sur décision de la Société de Gestion. La durée de blocage peut en effet être prorogée dans la limite de deux fois 1 an, soit au plus tard jusqu'au 15/04/2024. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risques » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 22 du Règlement de ce Fonds.

| CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS | TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX) | |
|--|---|--------------------------------------|
| | TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL | DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL |
| DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE ⁽¹⁾ | 0,625 % | 0,625 % |
| FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ⁽²⁾ | 3,87 % | 1,50 % |
| FRAIS DE CONSTITUTION ⁽³⁾ | 0,125 % TTC | NÉANT |
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ACQUISITION, AU SUIVI ET À LA CESSIION DES PARTICIPATIONS ⁽⁴⁾ | 0,125 % TTC | NÉANT |
| FRAIS DE GESTION INDIRECTS | 0,01 % | NÉANT |
| TOTAL | 4,76 % = VALEUR DU TFAM-GD MAXIMAL | 2,13 % = VALEUR DU TFAM-D MAXIMAL |

⁽¹⁾ Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles. ⁽²⁾ Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur pouvant aller de 0,80 % à 1,50 % du montant de la souscription initiale totale, déduction faite des éventuels remboursements en cours de vie du Fonds. ⁽³⁾ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de Gestion des justificatifs de ces frais et charges.

⁽⁴⁾ Les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc. Ils sont en principe supportés par la société cible de l'investissement et à défaut par le Fonds.

AUTRES FCPI GÉRÉS PAR M CAPITAL PARTNERS AU 30/06/2015

| FCPI | ANNÉE DE CRÉATION | % D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES | DATE D'ATTEINTE DU QUOTA INNOVANT EN TITRES ÉLIGIBLES |
|------------------|-------------------|---|---|
| ÉCONOMIE DURABLE | 2010 | 68,52 % | 31/12/2012 |
| SMALL CAP VALUE | 2011 | 61,22 % | 31/12/2013 |
| SANTÉ & DIGITAL | 2014 | 11,52 % | 31/01/2018 |



TOULOUSE | 42 rue du Languedoc - CS 96804 - 31068 Toulouse cedex 07 - Tél : 05 34 32 09 65

PARIS | 26 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

NICE | 11 avenue Jean Médecin - 06000 Nice

MARSEILLE | 8 boulevard Édouard Herriot - 13008 Marseille

LYON | 73 rue de la République - 69002 Lyon

BARCELONE | Carrer Torrent de l'Olla 6 - Barcelona 08012 - Espagne

www.mcapitalpartners.fr